

Délégation à la transition écologique

**14-01**

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 7 décembre 2023

### **OBJET : CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT À LA LABELLISATION DE NIVEAU 2 DE SON PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL.**

Le Conseil départemental a approuvé, en décembre 2020, le lancement d'une démarche de Plan Alimentaire Territorial (PAT), pour renforcer l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable et de qualité en Seine-Saint-Denis. Son élaboration est soutenue par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, qui a accordé à notre Plan, en avril 2021, une labellisation « PAT en émergence », dite de niveau 1. L'obtention de ce label a aussi permis le cofinancement, par l'État, des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à élaborer notre PAT.

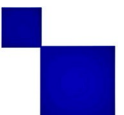
Le lancement du Plan Alimentaire Territorial s'est concrétisé par l'engagement d'une étude de diagnostic du système alimentaire territorial et d'un dialogue avec les acteurs du territoire, pour aboutir à l'identification de 7 thématiques prioritaires (les chantiers) et d'une gouvernance partenariale. Le PAT a été officiellement lancé en février 2022 et un rapport décrivant l'avancement et les perspectives de la démarche vous a été présenté en septembre 2022.

Le présent rapport dresse un point d'avancement du PAT départemental. Cet avancement, présenté ici en détail, permet de proposer la candidature du Département de la Seine-Saint-Denis à la labellisation « PAT opérationnel », dite de niveau 2.

#### **1. Actualités du Plan Alimentaire Territorial**

##### **1.1 La gouvernance du PAT**

Le Plan Alimentaire Territorial est doté d'un système de gouvernance inclusif, dédié à la mise en œuvre de projets concrets. La gouvernance du PAT est ainsi centrée autour des 7 chantiers thématiques et des expérimentations qui les concrétisent. Chacun de ces chantiers est copiloté par un duo d'acteurs, un service du département et un acteur externe (le plus souvent, il s'agit d'un.e représentant.e d'un des quatre Etablissement Public Territorial du département).



Un comité de pilotage élargi se réunit trois fois par an. Il regroupe les principaux partenaires du PAT, tels que les 4 EPT du territoire, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France, l'ADEME ou la DRIAAF. Son rôle est de hiérarchiser les priorités du PAT départemental, faciliter la coordination et la bonne articulation des politiques alimentaires portées par ces partenaires et favoriser le développement de projets partenariaux, comme AgriParis Seine.

Un comité de pilotage interne, convoqué 3 fois par an, réunit les élu.e.s départementaux dont les délégations couvrent des enjeux en termes d'alimentation. Ce comité de pilotage arbitre la hiérarchisation et les orientations proposées par le comité de pilotage élargi. Il a aussi vocation à s'assurer de la bonne cohérence de l'ensemble des actions portées par le Département sur l'alimentation, pour consolider notre exemplarité.

Un comité technique permet d'organiser la remontée et le partage des informations sur les projets contributeurs du PAT, de débattre de ses orientations et de l'engagement de nouvelles actions avant présentation aux comités de pilotage.

Enfin, un comité scientifique, installé à l'occasion des rencontres annuelles du PAT le 9 juin 2023, accompagne la démarche. Il s'agit à la fois d'un pôle d'expert.e.s mobilisables sur les différents chantiers et expérimentations, et d'un espace d'échanges et de croisements de connaissances entre actrices et acteurs de la recherche sur l'alimentation.

## 1.2 Les chantiers et les expérimentations du PAT

Pour les différents chantiers thématiques, approuvés en septembre 2022, des ateliers participatifs avec des acteurs du territoire ont été menés dans l'optique de faire émerger des pistes d'expérimentations qui pourraient être concrétisées dans le cadre du PAT. Ces expérimentations permettent d'éprouver la pertinence de propositions avant d'envisager leur mise à l'échelle ou leur diffusion dans d'autres parties du territoire, le cas échéant. Ils facilitent aussi la production d'arguments concrets pour pouvoir porter un plaidoyer sur la pertinence de ces expérimentations, notamment auprès de l'État.

Ces différentes propositions d'expérimentations répondent à des besoins exprimés par des acteur.rice.s du territoire. Elles ont été présentées lors d'un comité de pilotage élargi en octobre 2023, au cours duquel elles ont été hiérarchisées. Un comité de pilotage interne a ensuite sélectionné une expérimentation prioritaire par chantier. Les chantiers et les expérimentations sont détaillées ci-dessous.

### Chantier n°1 : l'aide alimentaire

Objectifs du chantier et pistes de travail	
<p><b>L'identification de pistes de mutualisation logistique pour les acteurs de l'aide alimentaire.</b> Centraliser les expressions de besoins et la formulation de solutions en matière de mutualisation logistique. Améliorer et valoriser les pratiques de mutualisation logistique.</p> <p>Appuyer l'essaimage des expérimentations concluantes.</p>	<p><b>La mise en relation des producteur.rice.s du territoire avec des structures de l'aide alimentaire, les épiceries solidaires en particulier.</b> Trouver des sources d'approvisionnement en bio/local pour les acteurs de l'aide alimentaire.</p> <p>Réfléchir aux conditions d'amélioration de l'offre qualitative de l'aide alimentaire, en s'appuyant sur des épiceries sociales et solidaires.</p>
Expérimentation engagée	
<b>Chèque alimentation durable :</b>	

Le Département, en partenariat avec Action Contre la Faim, est lauréat du programme « Mieux manger pour tous ». Un chèque alimentation durable va ainsi pouvoir être testé en 2024 et 2025, dans 4 territoires d'expérimentation, par phases successives de 6 mois.

Ce dispositif est pensé autour d'un transfert monétaire respectueux du libre choix des denrées alimentaires, d'un montant de 50€ par personne et par mois, avec une bonification pouvant aller jusqu'à 50 % lors d'achats dits durables. Un accompagnement santé/nutrition dispensé par des acteurs du territoire sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt permettra de faciliter l'accès aux dispositifs de solidarité alimentaire de proximité et de faciliter l'appropriation des enjeux du « bien manger ».

### Chantier n°2 : les métiers de l'alimentation durable

Objectifs du chantier et pistes de travail	
<p><b>Identifier des leviers de soutien aux dynamiques d'insertion dans les métiers de l'agriculture et de l'alimentation durable.</b></p> <p>Explorer les perspectives de fléchage des crédits d'insertion vers les métiers de la production, de la transformation, de la logistique ou de la sensibilisation.</p> <p>Appuyer la création de nouvelles formations (en partenariat avec la Région)</p>	<p><b>Développer des programmes de sensibilisation et de découvertes aux métiers de l'alimentation durable.</b></p> <p>Développer des programmes de sensibilisation et de découverte à destination des collegien.ne.s, lycéen.ne.s en période d'orientation professionnelle ou des chercheur.se.s d'emploi. Ce chantier s'appuiera notamment sur des initiatives telles que l'ouverture du Lycée agricole à Sevran.</p>
Expérimentation à engager	
<p><b>Déploiement des passerelles emploi entreprise autour des métiers de l'alimentation durable</b></p> <p>Mettre en place des dispositifs Passerelles emploi entreprise, gérées par le Département, sur des activités du domaine de l'alimentation durable.</p>	

### Chantier n°3 : approvisionnement de la restauration scolaire

Objectifs du chantier et pistes de travail		
<p><b>Faire bénéficier les collectivités et syndicats intercommunaux des études menées par le Département sur l'approvisionnement.</b></p> <p>Partager le diagnostic des sources d'approvisionnement locales réalisé sur le Département aux autres collectivités et syndicats intercommunaux.</p> <p>Essaimer les méthodologies mises en place par les services pour un approvisionnement 100 % durable des cantines : transmission de l'expérience de la refonte des marchés d'approvisionnement du Département (écriture CCTP, phases d'allotissement). Évaluer d'autres outils</p>	<p><b>Identifier les possibilités de mutualisation des points de livraison (« mini-hub »).</b></p> <p>Centraliser les expressions de besoins et la formulation de solutions en matière de mutualisation logistique.</p> <p>Améliorer et valoriser les pratiques de mutualisation logistique.</p>	<p><b>Consolider la bonne articulation des différentes ressources et actions menées sur le territoire.</b></p> <p>Coordonner nos actions avec l'appel à projets restauration collective bio et locale de la Métropole du Grand Paris en partenariat avec le GAB IdF.</p> <p>Suivre le projet de plateforme Approv'halles, gérée par la SPL Parsef, qui doit assurer à partir de la rentrée scolaire 2024 la restauration 100% locale dans les 130 collèges de Seine-et-Marne et dans 170 lycées franciliens.</p> <p>S'impliquer dans la gouvernance et les projets d'AgriParis Seine.</p>

pertinents mettant en relation l'offre de denrées agricoles franciliennes et la demande des organismes publics (région, collectivités partenaires) voire en créer (plateforme ressource pour l'ensemble de la restauration scolaire).		
Expérimentation en cours		
<b>Renouvellement des marchés d'approvisionnement de la restauration collective du Département 2023-2027</b> : retour d'expérience et valorisation de la démarche entreprise par le Département lors du renouvellement de ses marchés et partage avec les acteurs du territoire.		

#### Chantier n°4 : zéro déchet dans la restauration collective

Objectifs du chantier et pistes de travail		
<p><b>Supprimer le plastique à usage unique et faire émerger sur le territoire une filière inox.</b> Partager les retours d'expérience et mutualiser les efforts pour supprimer le plastique à usage unique (formation, logistique).</p> <p>Encourager l'émergence sur le territoire d'une filière inox en s'appuyant sur les 2 initiatives collectives en cours (projet Tremplin et création d'une SEM et créer une unité de lavage des contenants).</p>	<p><b>Mutualiser les solutions en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire en sortie de chaîne et de sensibilisation.</b> Coordonner la logistique de récupération des plats non consommés en restauration collective.</p> <p>Faciliter la valorisation des biodéchets.</p>	<p><b>Croiser les approches et démarches de différents partenaires en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.</b> Échanger sur des expérimentations au-delà de la mutualisation.</p> <p>Aborder les sujets de l'amont, avant création des déchets.</p>
Expérimentation en cours		
<b>Lutter contre le gaspillage alimentaire par la formation des professionnels</b> : développement de programme de formation pour l'ensemble des acteurs de la restauration collective en fonction des besoins identifiés (ex : cuisine végétarienne, pédagogie explication contenu d'une assiette...)		

#### Chantier n°5 : résilience alimentaire

Objectifs du chantier et pistes de travail		
<p><b>Identifier des pistes de mutualisation logistique.</b> Renforcer la diversification des circuits d'approvisionnement.</p> <p>Diversifier la logistique (exemple : plateforme mutualisée, développement du fret fluvial) Développer un pôle de transformation alimentaire sur</p>	<p><b>Utiliser les plans communaux de sauvegarde comme outil de prévention des risques de rupture d'approvisionnement alimentaire.</b> Travailler sur la prévention des risques et la gestion de crise.</p> <p>Sensibiliser aux enjeux de rupture d'approvisionnement.</p>	<p><b>Identifier les potentiels de développement de l'agriculture sur le territoire.</b> Réserver du foncier pour des projets d'agriculture urbaine nourriciers. Développer les projets d'agriculture urbaine.</p> <p>Accompagner le développement des</p>

le département avec les acteurs de l'ESS.  Élaborer des coopérations avec les territoires limitrophes.		agricultures urbaines citoyennes.  Valoriser et développer des projets collectifs.  Favoriser l'autoproduction dans l'habitat individuel et collectif (balcon, pieds d'immeuble...)
Expérimentation en cours		
<b>Label territorial et monnaie locale</b> : accompagner le développement du Comité ECO, porté par l'IRI et renforcer le réseau du MadeInSeineSaintDenis.		

#### Chantier n°6 : foncier agricole et économique

Objectifs du chantier et pistes de travail
Recenser le foncier existant et disponible sur le territoire : réaliser un diagnostic du foncier disponible (département, EPT, Région). Créer une enceinte de discussion entre les différents échelons pour capitaliser les apprentissages sur la protection foncière. Travailler sur la mise à disposition d'espaces pour les acteurs de la transformation/distribution et de l'insertion. Intégrer les leviers réglementaires et fiscaux dans les documents de planification et former les techniciens notamment à la protection des espaces d'agriculture urbaine. Créer des indicateurs d'aide à la décision sur Géoportail93 en croisant les données récoltées.
Expérimentation à engager
<b>Création d'un programme de valorisation du foncier</b> : mise en place d'un dispositif permettant d'identifier du foncier et/ou des outils de production mutualisables entre les acteurs du territoire.

#### Chantier n°7 : offre alimentaire de qualité sur le territoire

Objectifs du chantier et pistes de travail
Objectiver et cartographier les zones où l'on constate un déficit d'offre alimentaire suite au diagnostic alimentaire de la Seine-Saint-Denis réalisé en 2021 par Terralim et le Lab3s. Réinterroger la faisabilité du déploiement d'un réseau VRAC. Étudier la capacité du Département à encourager et appuyer la création d'épicerie sociale.
Expérimentation à engager
<i>L'expérimentation reste à identifier.</i>

## 2. Prospective de la labellisation niveau 2 du PAT

La labellisation niveau 1 du PAT de Seine-Saint-Denis, obtenue en 2021 pour 3 ans, a permis la construction d'un réseau d'acteur.rice.s sur le territoire prêts à coopérer autour de chantiers et d'expérimentations prioritaires, qui ont été définies et pour certaines engagées. Cette labellisation a aussi permis d'obtenir un soutien financier dans le cadre d'appels à projets qui l'exigeaient. L'État a ainsi pu cofinancer l'accompagnement technique du Département pour la refonte de ses marchés d'approvisionnement de la restauration scolaire. Cette labellisation permet aussi de soutenir les propositions des acteur.rice.s du territoire dans le cadre de leurs réponses à ces appels à projets : le soutien du Département a été accordé à 11 projets, pour 9 lauréats et un montant de 563 380 € de

financements obtenus par leurs porteurs.

Cette labellisation a aussi permis de renforcer la visibilité de l'action du Département sur les questions alimentaires, notamment en intégrant des réseaux d'acteur.rice.s comme le Réseau National des PAT (RnPAT) ou le réseau des PAT d'Île-de-France, en cours d'organisation par la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture d'Île-de-France. La reconnaissance accordée au PAT départemental est aussi à l'origine de notre implication dans des projets multipartenariaux tels qu'AgriParis Seine ou Seine Nourricière, financé par le 4ème Programme d'investissements d'avenir.

Il y a aujourd'hui 380 PAT de niveau 1 (« PAT en émergence ») et 48 PAT de niveau 2 (« PAT opérationnel ») en France. La labellisation de niveau 2 est accordée pour 5 ans : elle garantit la légitimité du Département pour intervenir sur la thématique de l'alimentation et l'éligibilité de nos demandes de financements complémentaires, le cas échéant.

Sur la base du présent rapport :

- Considérant que la labellisation de niveau 2 correspond aux PAT dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie,
- Considérant que le PAT de la Seine-Saint-Denis est aujourd'hui doté de cette gouvernance partenariale, que des chantiers opérationnels sont identifiés et des expérimentations engagées,
- Considérant que parmi les expérimentations engagées, le Département est lauréat de l'appel à projets « Mieux Manger pour tous » pour la mise en œuvre de son chèque alimentation durable, avec un financement de 1,5 M€ obtenus à cette fin,

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER la candidature du Département de la Seine-Saint-Denis à l'obtention de la labellisation niveau 2 de son Plan alimentaire territorial ;

- DE CHARGER M. le Président du Conseil départemental de solliciter toute subvention relative aux actions et projets prévus pour la concrétisation du Plan Alimentaire Territorial, ainsi qu'à signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes afférents à ces demandes. ;

- DE CHARGER M. le Président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation du chèque alimentation durable et à l'obtention des cofinancements liés à ce projet.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,  
la conseillère départementale déléguée,

**Frédérique Denis**

## Délibération n° 14-01 du 7 décembre 2023

### CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT À LA LABELLISATION DE NIVEAU 2 DE SON PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son article L111-2-2,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-XII-62 du 10 décembre 2020 relative au lancement d'une démarche de Projet Alimentaire Territorial,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-IX-23 du 30 septembre 2022 relative à l'actualité et à la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT),

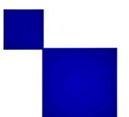
Vu le rapport d'information relatif à l'expérimentation d'un dispositif de chèque alimentation durable présenté au Bureau le 15 juin 2023,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la candidature du Département à l'obtention de la labellisation niveau 2 du Plan alimentaire territorial ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de solliciter toute subvention relative aux actions et projets prévus pour la concrétisation du Plan Alimentaire Territorial, ainsi qu'à



signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes afférents à ces demandes ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation du chèque alimentation durable et à l'obtention des cofinancements liés à ce projet.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*